

Parc national
des Écrins

Conseil d'Administration du 19 juin 2025

Délibération n° 2025 – 10 – CA

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration
du 13 mars 2025**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants, et ses articles R.331-23 à R.331-31 définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du Conseil d'Administration,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 et par arrêté préfectoral n°05-2024-02-06-00001 du 6 février 2024, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au Bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Décide :

Article 1 :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2025 tel que présenté en séance et joint à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Écrins et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du Code de l'Environnement.

Le Président
du Conseil d'Administration

Arnaud MURGIA

Le Directeur

Ludovic SCHULTZ

Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 23

Votes :

Pour : 23

Contre : -

Abstention : -

Compte-rendu de la réunion du du Conseil d'Administration du 13 mars 2025

31 membres présents – 31 avec voix délibératives

1) Représentants de l'État

M. Frédéric PLANES, représentant de M. Benoît ROCHAS, Secrétaire général de la Préfecture des Hautes-Alpes

Mme Delphine BONTHOUX, Commissaire adjointe, représentante de M. Philippe MATHERON, Commissaire en charge du Massif des Alpes

M. Thierry DURAND, Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes

2) Représentants des collectivités territoriales

Maires membres de droit

M. Ivan CARLUE, Maire de La Chapelle-en-Valgaudemar

M. Jean-Louis ARTHAUD, Maire de Saint-Christophe-en-Oisans

Maires ou représentants d'EPCI à fiscalité propre désignés par leurs pairs et leurs suppléants respectifs

Pour les Hautes-Alpes

M. Gérald MARTINEZ, Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, suppléant de M. Jean-Pierre COLLE

M. Daniel ALLUIS, Maire de Saint-Maurice-en-Valgaudemar

M. Alain SANCHEZ, Maire de L'Argentière-La-Bessée

M. Marcel CHAUD, Maire de Puy-Saint-Vincent

M. Bernard GAUTHIER, Maire de La Motte-en-Champsaur

M. Olivier FONS, Maire de Villar d'Arène, en visioconférence

Pour l'Isère

M. Serge TOMMASI, Maire de Clanvans-en-Haut-Oisans, suppléant de M. Michel MARTIN

Mme Nicole FAURE, Maire de la Commune d'Ornon, suppléante de M. Jean-Rémy OUGIER

Conseillers départementaux désignés par leurs pairs, et leurs suppléants respectifs

Pour les Hautes-Alpes :

M. Arnaud MURGIA, conseiller départemental du canton de Briançon 1

M. Patrick RICOU, conseiller départemental du canton de Saint-Bonnet-en-Champsaur

3) Personnalités qualifiées

Président du Conseil Scientifique de l'établissement public Parc national

M. Hubert COCHET

Personnalités à compétence locale

Mme Caroline SILLON, personnalité compétente en matière de tourisme

Mme Marie GARDENT, personnalité compétente en matière d'activités commerciales exercées dans le PNE, en visioconférence

Mme Claudie ARECHAVALETA, personnalité compétente en matière d'activités professionnelles de sport et de loisir exercées dans le PNE

Mme Maryse LE CROM, représentante d'associations de protection de l'environnement pour le Département des Hautes-Alpes (SAPN-FNE)

Mme Laurence ROUSSEL, représentante d'associations de protection de l'environnement pour le Département de l'Isère (FNE), ayant donné pouvoir à M. Thomas BETH

M. Michel ROGEAUX, personnalité compétente en matière de sports de nature dans le département des Hautes-Alpes

M. Pierre MARTIN, représentant des chasseurs, ayant donné pouvoir à M. Alain SIAUD

Mme Marie-Christine ARTHAUD, représentante des propriétaires fonciers dans le cœur du PNE

Personnalités à compétence nationale

M. Thomas BETH, représentant de l'association Mountain Wilderness

M. Daniel THONON, représentant de l'association Ligue de Protection des Oiseaux, ayant donné pouvoir à Jean-François NOBLET

Mme Myette GUIOMAR, désignée par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), en visioconférence

M. Philippe FLEURY, Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), ayant donné pouvoir à Jean-M. François NOBLET

M. Jean-François NOBLET, Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), en visioconférence

M. Pascal Frézar, Directeur de l'Agence Territoriale des Hautes-Alpes - ONF

4) Représentant du personnel du PNE et son suppléant

Mme Marine METZINGER, suppléante de M. Olivier LEFRANÇOIS

Autres présents et invités, non délibératifs

M. Sylvain GOURDIN, Fondé de pouvoir pour les Parcs nationaux - Agence comptable

Mme Véronique ROBLIN, Adjointe au contrôleur budgétaire régional PACA

M. Ludovic SCHULTZ, Directeur du Parc national des Écrins

Mme Gabrielle ALFONSI, Secrétaire générale du Parc national des Écrins

Mme Isabelle VIDAL, cheffe du service aménagement
M. Pierrick NAVIZET, chef du service accueil-communication
Mme Muriel DELLA-VEDOVA, chargée de mission « agriculture »

Arnaud MURGIA ouvre la séance à 14h15.

1. Actualités

Ludovic SCHULTZ indique que la dotation de l'établissement pour 2025 connaît une légère augmentation de 150 000 €, principalement due à l'augmentation du CAS pension. Toutefois, la remise à niveau demandée depuis plusieurs années par le Parc n'a pas été accordée. L'équilibre budgétaire demeure inchangé.

Il indique que l'établissement n'est plus en période de services votés.

Il indique que le gouvernement a confirmé sa décision de supprimer 7 équivalents temps plein (ETP) au sein des Parcs nationaux. La répartition précise de ces suppressions entre les différents Parcs n'est pas encore connue. Trois Parcs ne seront pas concernés : Calanque, Forêts, Guyane.

Il a également participé à une visite à La Chapelle-en-Valgaudemar pour un échange avec le Conseil municipal sur le projet de micro-centrale du Gioberney. La position du Parc a été rappelée, et cette rencontre a permis de clarifier plusieurs points. Il est désormais attendu les résultats de la consultation publique, qui sera prochainement lancée.

- **Proposition de Motion « Soutien aux agents de l'OFB » – Représentants du personnel**

Marine METZINGER explique que cette proposition a été initiée par Olivier LEFRANCOIS, qui a déjà lu le texte lors du bureau du CA du 6 mars.

Ce texte a été proposé aux représentants des autres Parcs. Il a été lu au CA du Mercantour, de Port-Cros et des Forêts.

Lecture du texte, en annexe du présent compte-rendu.

Arnaud MURGIA rappelle que le Premier Ministre avait qualifié de « faute » les actions de certains agents de l'OFB, qui se rendaient armés sur des contrôles. Il rappelle que, malgré cela, le Premier Ministre a réaffirmé sa confiance en l'OFB. Il souligne que les faits exprimés par le Premier Ministre ne se sont jamais produits au sein du Parc. Il remercie les agents pour leur travail et leur professionnalisme, insistant sur le fait que la qualité du travail réalisé est due à leur engagement. Il estime que la motion est sobre et défend les agents de l'OFB, qu'elle n'est pas clivante, mais annonce qu'il s'abstiendra lors du vote.

Daniel THONON souligne que, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la situation n'est pas complètement apaisée. Il note qu'au niveau local, lorsqu'on connaît le travail mené par l'OFB, il n'y a généralement pas de problème.

Arnaud MURGIA exprime son attachement au Parc, qui est un lieu de conciliation rassemblant des acteurs aux intérêts parfois opposés : associations, agriculteurs, élus... Il rappelle que l'histoire du PNE prouve que le dialogue et la coopération permettent de bâtir une structure efficace et consensuelle. Il s'interroge sur la nécessité de remplacer une organisation qui fonctionne par une nouvelle structure nationale. Pour lui, il s'agit d'un autre débat qui concerne le législateur. Il insiste sur l'importance de construire des liens humains avec tous les acteurs du territoire et remercie de nouveau les agents pour leur travail.

Jean-François NOBLET estime que les avis rendus par l'OFB sont toujours d'une grande qualité et apporte son soutien à la motion.

Gérald MARTINEZ trouve normal que les agents puissent s'exprimer. Il souligne que la question de l'agriculture est aussi en jeu. Il trouve dommageable que les représentants du personnel pense que si l'OFB venait à être affaibli, les Parcs nationaux pourraient également être fragilisés. Il regrette certains éléments de la motion, notamment le fait que les Parcs se considèrent comme appartenant à l'OFB. Il déplore que la motion soit formulée de manière à renforcer cette perception et regrette certaines références présentes dans le texte, notamment vis-à-vis du monde agricole.

Marine METZINGER comprend les remarques et concède que la formulation du texte pourrait être revue, celle-ci n'ayant pas été validée par l'ensemble du personnel. Elle rappelle que cette initiative provient des représentants du personnel et suggère de retravailler la forme du texte.

Thomas BETH exprime sa crainte qu'en attaquant l'OFB, on ouvre la porte à des attaques similaires contre les Parcs nationaux.

Gérald MARTINEZ insiste sur la nécessité de bien définir les enjeux et de savoir pour quoi l'on se bat.

Patrick RICOU se dit partagé sur cette motion. Il en comprend le sens et reconnaît qu'elle exprime une réaction face à des faits inacceptables. Il souligne que les agents sont attaqués alors qu'ils ne font qu'exercer leur mission dans un cadre réglementaire strict. Il estime que le problème réside peut-être dans ce cadre, parfois mal compris ou excessif, et qu'il y aurait des ajustements à envisager. Il met en garde contre les généralisations, rappelant que l'on parle des agriculteurs de manière globale, tout comme certains ont généralisé sur les agents de l'OFB. Il appelle à ne pas opposer les différentes corporations et à éviter toute stigmatisation, que ce soit envers les agents de l'OFB ou les agriculteurs. Il exprime son soutien aux agents et précise qu'il n'a jamais rencontré de difficultés avec eux dans sa commune. Il annonce qu'il s'abstiendra lors du vote.

Jean-Louis ARTHAUD partage cette position. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas s'en prendre aux agents, mais plutôt aux directives qu'ils sont tenus d'appliquer.

Proposition de Motion « Soutien aux agents de l'OFB » – Représentants du personnel
Abstention : 21
Contre : 1
Pour : 9

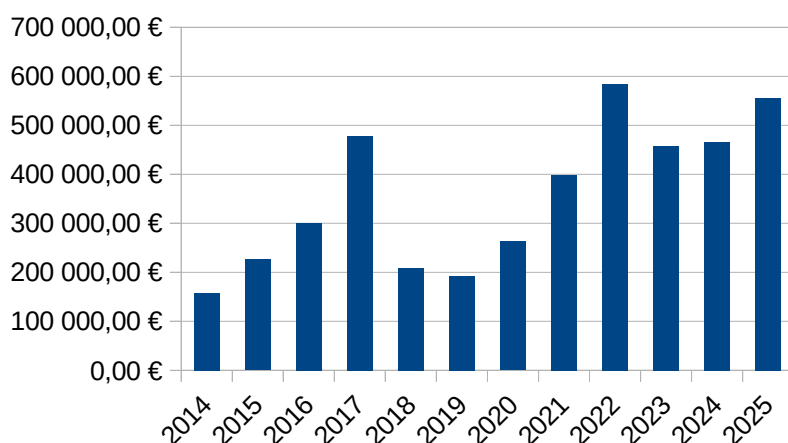
- **Sentiers**

Isabelle VIDAL, cheffe du service aménagement présente ce point.

Constats

Le schéma des sentiers constitue un élément patrimonial du Parc national des Écrins. Il couvre 720 km, dont 612 km pour le PNE. Cependant, il subit une dégradation croissante sous l'effet du

changement climatique, ce qui entraîne une hausse significative des coûts d'entretien (figure ci-dessous).



Ensemble des dépenses, y compris masse salariale. Les pics conjoncturels de 2017 et 2022 s'expliquent respectivement par des cofinancements et en 2022 plus spécifiquement par le Plan de Relance.

Bilan 2023-2024

- 53 passerelles ont été détruites.
- 30 km de sentiers à reprendre.

Objectifs

L'objectif est de définir collectivement, à l'échelle du territoire et avec l'ensemble des acteurs concernés, une stratégie d'actions à moyen terme. Cette démarche vise à optimiser les moyens disponibles et à préserver au mieux les fonctions des sentiers.

Méthodologie

Le Parc est responsable de 161 ouvrages, dont 120 passerelles, ainsi que de 612 km de sentiers.

- Automne 2025 : organisation d'un séminaire à l'échelle du massif pour partager les visions sur les fonctions des sentiers, établir un constat commun sur les effets du changement climatique et faire émerger une stratégie d'adaptation à moyen terme.
- Hiver 2025-2026 : déclinaison de cette stratégie en un plan d'actions, avec des groupes de travail dédiés.
- La démarche associera l'ensemble des partenaires (collectivités locales, socio-professionnels, etc.) et s'inscrira dans la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Financements et arbitrages

- Besoins estimés (hors masse salariale) : 360 828 €
- Enveloppe disponible (hors masse salariale) : 300 000 € jusqu'en 2030
- Arbitrage 2025 : 241 216 €

Dès l'été 2025, il sera nécessaire d'établir des priorités. Un travail de classification a été réalisé en interne selon trois niveaux de priorité (50 % en P1, 30 % en P2 et 20 % en P3), dont 80 % des sentiers classés en P1 et P2.

P1 : priorité forte, P2 : moyenne, P3 : faible.

Plan d'intervention 2025 :

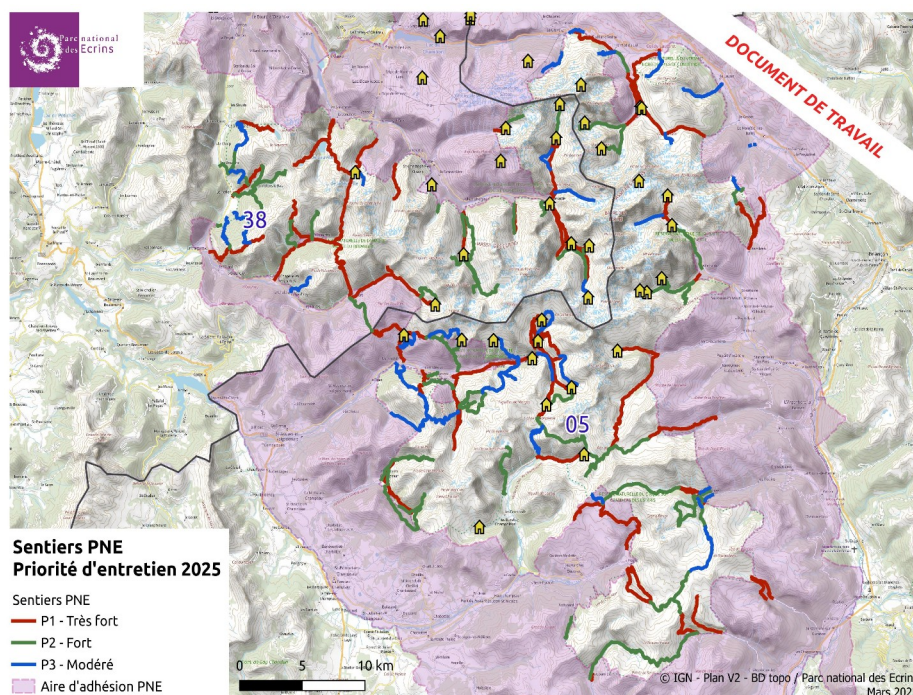
- Début de saison : mise en service de l'ensemble du réseau de sentiers (P1+P2+P3).
- En cours de saison : travaux d'entretien et de remise en état sur 80 % des sentiers (P1+P2).
- Fermeture des sentiers en P3, si leur état se dégrade pendant l'été.

Pour les gros chantiers, le Parc prendra contact avec les partenaires concernés afin de rechercher des solutions concertées pour la mise en œuvre des travaux ou un cofinancement.

Critères de priorisation

Les sentiers seront classés en fonction de plusieurs critères :

- Accès aux refuges
- Accès pour le pastoralisme
- Sentiers du GR54
- Itinéraires de randonnée valorisés
- Niveau de fréquentation
- Vulnérabilité aux aléas climatiques



Arnaud MURGIA remercie pour le travail très lourd réalisé. Il explique que depuis deux ou trois ans, le contexte a changé de manière significative, en lien notamment avec les intempéries qui touchent le territoire. Il souligne que la moyenne d'entretien des sentiers était normalement de 2 km par an, alors que l'année dernière, elle a atteint 16 km. Il alerte sur le fait que si cette tendance se poursuit chaque année, une classification des priorités s'imposera. Il précise que, sur la base de ce document, il est possible d'identifier ce qui est le plus prioritaire en termes de sécurité, d'accès, etc. En cas de dégâts, il rappelle la nécessité d'aller solliciter une aide financière supplémentaire.

Il insiste sur le fait que les sentiers les plus empruntés, notamment ceux menant aux refuges, le GR54 et les itinéraires très fréquentés, doivent être prioritaires en termes de sécurisation, surtout en situation de crise.

Ludovic SCHULTZ explique qu'il est important de se préparer au pire. Il affirme que l'intention est cependant de tout ouvrir et que la méthode mise en œuvre servira de préfiguration pour l'entretien futur des sentiers. Il met en avant l'importance d'anticiper sur la durée.

Thomas BETH rappelle que 300 000 euros ont été octroyés jusqu'en 2030, avec déjà 200 000 € utilisés en 2025.

Arnaud MURGIA souligne la nécessité de continuer à se battre pour obtenir plus de financements.

Patrick RICOU adhère totalement à la présentation et reconnaît le travail objectif et sérieux réalisé. Il estime qu'un débat territorial est essentiel et qu'il est pertinent de le prévoir. Il insiste sur le fait que le travail sur les sentiers doit être concret et visible, tout en optimisant les ressources financières.

Arnaud MURGIA demande s'il est envisageable que les chefs de secteur puissent prochainement discuter avec les élus concernés.

Isabelle VIDAL indique qu'une rencontre avec les communautés de communes et les communes concernées est prévue, même si elle pourrait ne pas avoir lieu avant l'été.

Michel ROGEAUX rappelle que l'aménagement du Pré de Madame Carle ne fait pas partie de ce schéma de sentier, bien qu'il conditionne les sentiers qui partent de cet endroit. Il mentionne à nouveau la passerelle himalayenne et souhaite savoir si le projet est toujours en cours.

Ludovic SCHULTZ annonce une réunion prochaine avec la sous-préfète et la communauté de communes sur le sujet du Pré de Madame Carle. Il précise que la maîtrise d'ouvrage pour la passerelle himalayenne appartient à la communauté de communes et que le projet est toujours en cours.

Arnaud MURGIA fait part de discussions avec la maire de Vallouise-Pelvoux sur la nécessité de prendre une décision à une échelle de cinq à dix ans. Il rappelle que cette décision appartient à la communauté de communes et que le PNE ne peut s'y substituer.

Caroline SILLON approuve la logique mise en œuvre dans cette méthodologie proposée pour une priorisation.

Gérald MARTINEZ juge les sujets intéressants mais sensibles. Il exprime ses inquiétudes face aux difficultés financières des vallées. Il s'interroge sur le rôle du ministère du Tourisme dans ce contexte et sur les disparités qui pourraient naître si certaines vallées disposent de fonds alors que d'autres non.

Arnaud MURGIA répond que cette question relève de la compétence départementale, ce qui devrait permettre de réduire ces différences en ayant une vision globale.

Patrick RICOU rappelle qu'il existe des instances de péréquation entre les communes pour limiter les inégalités.

Ludovic SCHULTZ précise que le Parc travaille à identifier d'autres sources de financement.

Arnaud MURGIA explique qu'il attend l'avis du CS sur la manière d'aménager. Il met en avant l'importance d'anticiper et d'être en capacité d'adaptation. Il s'interroge sur la nécessité de faire différemment, sous une autre forme. Il insiste sur la question des financements et des choix à opérer.

Jean-Louis ARTHAUD souligne que vivre en montagne coûte cher et que la tendance ne fait qu'accentuer cette réalité.

Frédéric PLANES rappelle que l'adaptation au changement climatique, notamment face aux risques en montagne, est une priorité gouvernementale. Il mentionne que l'effort est poursuivi à travers le Fonds Vert, bien que son enveloppe soit réduite. Il précise que l'instruction inter-ministérielle pour les subventions, avec une priorité donnée à l'adaptation au changement climatique.

Arnaud MURGIA regrette que le PNE ne soit pas éligible à ce dispositif et appelle à la création d'un fonds national catastrophe pour la montagne.

Frédéric PLANES indique que des financements exceptionnels ont été débloqués pour le Parc, souvent de manière indirecte via les communes ou le département. Il conclut en affirmant que cette thématique est centrale et que la prise en compte des risques en montagne demeure essentielle.

- **Bilan Mesures agro-environnementales et Climatiques (MAEC)**

Muriel DELLA-VEDOVA rappelle que les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) relèvent du second pilier de la Politique Agricole Commune et sont intégrées au Plan Stratégique National. Elle explique que, pour la programmation 2023-2027, les DRAAF assurent le rôle d'Autorités de gestion.

Les MAEC s'inscrivent dans le cadre de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC), mis en œuvre via des appels à projets. Ces mesures sont définies à l'échelle nationale, avec une marge d'adaptation possible au niveau régional ou local. Les rémunérations sont fixées au niveau national et les engagements pris dans ce cadre sont de 5 ans, avec un diagnostic et une formation obligatoires pour les bénéficiaires.

Elle indique que les appels à projets sont lancés par les DRAAF sur différents enjeux, dont celui de la Biodiversité.

Elle explique les différentes étapes à suivre pour monter un projet :

- Identifier les besoins et enjeux du territoire, élaborer un budget réaliste et prioriser les actions.
- Mettre en place la gouvernance.
- Mettre en œuvre l'animation du projet.
- Organiser les formations obligatoires.
- Évaluer le PAEC.

Concernant le secteur des Écrins, elle précise que deux PAEC « Biodiversité » y sont déployés :

- le PAEC Sud Isère, porté par le Conseil Départemental 38,
- le PAEC du Parc national des Écrins, porté par le PNE.

Elle mentionne que, pour ces deux PAEC, un Comité de Pilotage et un Comité Technique ont été instaurés afin d'assurer leur suivi et leur mise en œuvre.

Elle rappelle que leur déploiement s'aligne sur des priorités nationales :

→ Priorité 1 :

- Sites Natura 2000, habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope).
- Zones humides.
- Espèces relevant des Plans Nationaux d'Actions (PNA).

→ Priorité 2 :

- Parcs nationaux et régionaux (hors Natura 2000).

Elle détaille les enjeux spécifiques pour les territoires concernés :

➤ Enjeux 05 :

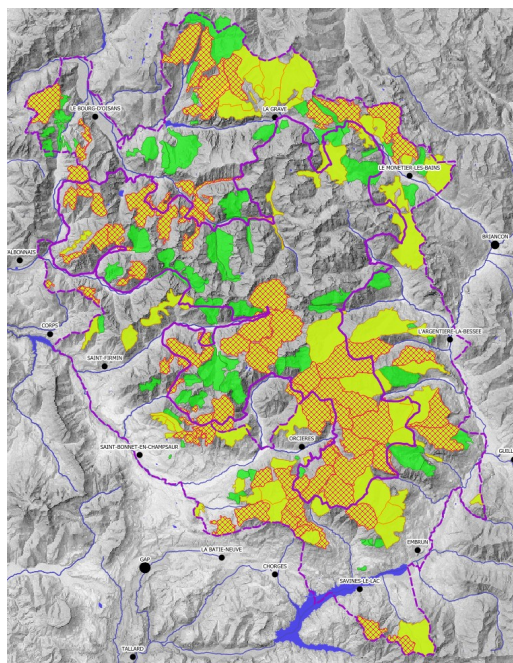
- Zones humides et espèces inféodées.
- Prairies permanentes fauchées.
- Alpages (habitats, espèces, gestion).
- Haies.
- Canaux d'irrigation.
- Pâturages d'intersaison (habitats spécifiques et maintien de l'ouverture).

➤ Enjeux 38 :

- Alpages.
- Prairies mésophiles.
- Pelouses sèches.
- Zones humides.
- Bocages.

Elle présente ensuite les engagements financiers et territoriaux :

- PAEC Écrins – 05 : 5,07 M€ pour 5 ans.
 - 90 alpages, dont 45 avec plan de gestion et 45 avec mesure de base.
 - 70 exploitations en vallée.
- PAEC CD38 – PNE : Total 1,88 M€ pour 5 ans.
 - 17 alpages avec plan de gestion et 2 avec mesure basique.
 - 11 exploitations en vallée.
- PAEC – tout PNE : Total 6,95 M€ pour 5 ans.
 - 107 alpages, dont 62 avec plan de gestion et 47 avec mesure de base.
 - 81 exploitations en vallée.



Elle présente des éléments concrets :

- 50 ha de zones humides en vallée et 17 mares (210 ha en alpage).
- 1 090 ha de prairies permanentes fauchées.
- 27 km de canaux d'irrigation.
- 1 100 ha de pâturages (hors alpages).
- 950 ha de protection de pelouses fragiles ou dégradées (pelouses nivales, écorchées...).
- 3 500 ha de protection des zones de nidification des galliformes.

Elle explique l'organisation mise en place au niveau du PNE :

- Un diagnostic agro-écologique réalisé avec un volet écologique par le PNE et un volet agricole par les partenaires.
- La réalisation des dossiers et des plans de gestion en concertation avec :
 - Un agent du PNE ou une animatrice Natura 2000.
 - Un agent de la Chambre d'agriculture 05 ou 38, du CERPAM ou de la Fédération des alpages de l'Isère.
 - L'agriculteur ou le Président du Groupement Pastoral.
 - Parfois les communes et l'ONF pour les alpages.
- L'organisation de 16 formations pour les agriculteurs dans le cadre du PAEC 05.
- L'accompagnement des MAEC sur le terrain par les agents du PNE.

Elle conclut en mettant en avant le gros investissement fourni par le Parc et ses partenaires pour la mise en œuvre de ces mesures.

Ludovic SCHULTZ explique que ce dispositif implique un nombre important d'acteurs et constitue un véritable levier pour le Parc, favorisant un dialogue étroit avec la profession agricole. Il se positionne ainsi comme un outil de lien avec le monde agricole.

• **Stratégie d'adaptation au changement climatique**

Ludovic SCHULTZ rappelle le contexte :

- un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique (réchauffement 2 fois plus important dans l'arc alpin que dans les plaines),
- une recommandation issue de l'évaluation de la charte,
- une obligation dans les contrats d'objectifs et de performance des Parcs nationaux,
- un cadre national avec l'adoption du PNACC présenté lundi par la ministre Agnès Pannier-Runacher.

Ludovic SCHULTZ explique que le Contrat d'Objectifs et de Performance du Parc national des Écrins (COP) prévoit l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique à échéance 2027.

L'objectif est d'identifier les briques qui constitueront les fondements de cette stratégie et dont certaines sont d'ores et déjà engagées :

- connaissances → Élaboration en cours de la stratégie scientifique du Parc,
- sentiers → Actions en cours pour leur gestion et adaptation,
- adaptation des filières du tourisme → Travaux déjà initiés, avec en 2024, une collaboration avec l'ADEME pour élaborer des scénarios d'exposition des filières touristiques au changement climatique,
- pratiques du Parc → Réflexion sur l'adaptation du fonctionnement interne du Parc, en lien avec le plan de transformation écologique de l'État pour des services publics écoresponsables (SPE).

Un travail participatif est en concertation est en cours au sein du Parc : GT inter-services / secteurs. L'idée est de créer une stratégie d'établissement au service d'un territoire.

Une gouvernance sera mise en place avec un COPIL, un COTECH et des comités de suivi par brique. Les instances seront associées tout au long du processus.

- Calendrier prévisionnel :
 - 4 février lancement lors de l'AG du personnel : identification des premières « briques », validation d'une méthode, premières réflexions
 - Mai 2025 : finalisation de la liste des briques
 - Juin 2025 : Point d'étape CA et CS
 - Juin - Octobre 2025 : préparation des concertations
 - Jusqu'à mars 2026 : phase de concertation
 - Mars 2026 : Point d'étape en CA et CS
 - Juin 2026 : restitution en COTECH des phases de concertation et ajustements
 - Septembre 2026- Février 2027 : Rédaction des briques
 - Mars 2027 : Point d'étape CA et CS
 - Septembre 2027 : présentation du livrable en AG
 - Décembre 2027 : présentation en CA et notification tutelle

Michel ROGEAUX souhaite savoir dans quelle brique sera abordée la question d'accès à la montagne et à la haute montagne.

Ludovic SCHULTZ répond que ce point se trouvera dans la brique « tourisme ».

Pierrick NAVIZET précise que la brique « tourisme » englobera les thématiques suivantes : les stations, la randonnée, les activités d'eau vive, les refuges, l'alpinisme, la culture et le patrimoine.

Jean-François NOBLET propose que le Parc lance un programme participatif pour recenser les zones imperméabilisées et faire en sorte de les désimperméabilisées.

Ludovic SCHULTZ note la demande et explique que, parmi les orientations du COP, il y a un point sur le fait d'accroître les actions de restauration de milieux.

• Plateforme sur les conditions de pratique et les risques en montagne

Arnaud MURGIA explique que le projet consiste en la création d'une plateforme d'échanges croisant les connaissances de chacun et permettant de renseigner en temps réel les pratiquants sur les conditions en montagne. Il précise que cette initiative vise à corroborer les informations des guides et des gardiens de refuge pour mettre à jour les données sur les conditions de montagne. Il s'agit de créer une plateforme capable d'agréger ces données et de les communiquer au public, en prenant exemple sur le modèle de la Chamoniarde. Il souligne que le but est d'éclairer les pratiquants sur les risques croissants liés à la montagne et mentionne qu'il serait utile que les intercommunalités soutiennent cette démarche.

Ludovic SCHULTZ remarque que cette initiative pourrait trouver sa place dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Pierrick NAVIZET précise que le périmètre des activités concernées inclut l'alpinisme, l'accès aux refuges et la moyenne montagne, avec un accent particulier sur les conditions de pratique sur les sentiers et l'état des itinéraires.

Yvan CARLUE indique qu'une recherche de données pourrait être menée auprès des bergers également.

Arnaud MUGIA conclut en affirmant que plus les données collectées seront nombreuses, mieux ce sera.

Il rappelle toutefois que la priorité actuelle est de trouver des financements pour un poste à temps plein (ETP), car il y a un véritable besoin dans ce domaine.

2. Approbation du PV du 28 novembre 2024

Arnaud MURGIA constate l'absence de remarques.

Délibération : Approbation du PV de la réunion du CA du 28 novembre 2024

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

→ **Le PV de la réunion du CA du 28 novembre 2024 est adopté.**

3. Scientifique

• Approbation du rapport d'activités du Conseil Scientifique – 2024

Ludovic SHULTZ introduit le nouveau président du Conseil Scientifique (CS).

Hubert COCHET se présente brièvement : il est membre du CS depuis plusieurs années et a été élu président en décembre 2024. Agro-économiste et enseignant-chercheur à AgroParisTech, il indique que le CS est composé de trois vice-présidents : Sandra Lavorel, écologue ; Philippe Bourdeau, géographe ; et Jean-Roch Gaillet, vétérinaire et Directeur de l'IFCE.

Il explique que le CS s'est réuni pour trois sessions plénières en présentiel en 2024. 27 dossiers ont été examinés, dont 26 relatifs à des travaux (contre 23 consultations en 2023). Le CS a donné 25 avis favorables et 2 avis réservés, souvent assortis de prescriptions, concernant notamment des projets de la cascade de glace et le Vieux Chaillol.

Il précise que le CS, composé de 25 membres, a pour mission d'éclairer scientifiquement les actions du Parc. Il apporte un éclairage extérieur utile tant pour le Parc national des Écrins (PNE) que pour les élus locaux, grâce à une connaissance approfondie du territoire.

Il donne des exemples d'implication des membres du CS dans l'accompagnement des missions du Parc :

- Sandra Lavorel : solutions fondées sur la nature et encadrement de 2 stages au PNE
- Hubert Cochet : eau et agriculture
- Florence Mocci : archéologie (réserve intégrale du Lauvitel et 6 cabanes)
- Laurent Cavalli : vairons des mares de Pétarel (financement Agence de l'Eau)
- Thierry Tatoni : en partenariat avec le Parc national de Port-Cros d'une thèse en philosophie
- Christian Vincent : glaciers et événements de la Bérarde

Le CS participe également à une réflexion à l'échelle inter-parcs sur des thématiques comme les énergies renouvelables ou encore les interactions entre pollinisateurs domestiques et sauvages.

Au-delà de l'élaboration d'avis à la demande de la Direction du Parc et de ses équipes, notamment sur les demandes de travaux en coeur de Parc, le Conseil Scientifique est également investi sur des réflexions thématiques, à moyen et long termes, sur les principaux enjeux attachés aux missions du PNE. Il est attaché à conduire de façon anticipée des réflexions sur les questions d'aménagement ou de gestion en prenant en compte les changements globaux, en particulier le changement climatique. Ces réflexions ont pour objectif d'accompagner le Parc dans sa stratégie et ses actions sur le long terme, en accord avec ses missions fondamentales.

Il rappelle enfin l'existence de Groupes de Travail (GT) portant sur des thématiques variées : le Pré de Madame Carle, la Bérarde et le Lauvitel, l'agropastoralisme, etc.

Arnaud MURGIA remercie Hubert COCHET pour cette présentation et pour le travail du CS.

Délibération : Approbation du rapport d'activités du Conseil Scientifique – 2024

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

→ **Le rapport d'activités du Conseil Scientifique – 2024 est adopté.**

4. Administration générale

4.1 Finances

- Compte financier 2024 – *délibération*

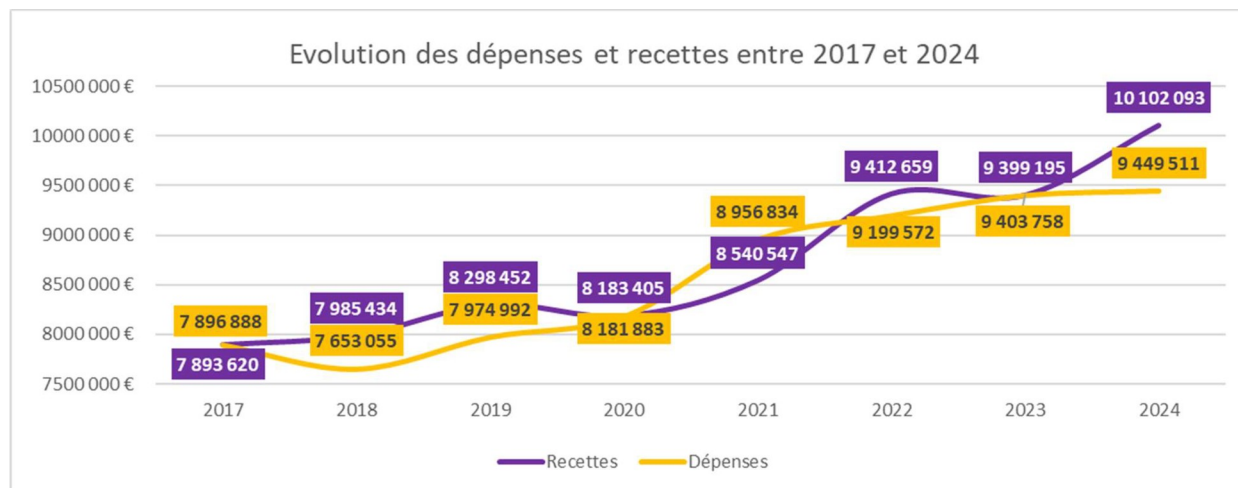
Gabrielle ALFONSI décrit les grands enjeux de l'année 2024 :

- Une confiance renouvelée des acteurs du territoire avec le renouvellement de la Charte pour une nouvelle période de 15 ans.
- Une aggravation des effets du changement climatique avec le lancement d'une réflexion stratégique en vue de l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique.

Situation budgétaire

Le solde budgétaire est + 652 582,21 €, mais il s'agit d'un solde artificiel lié au versement des avances de la Stratégie Nationale Biodiversité, dont près de 80 % ont été reçus mais pas encore dépensés.

Le résultat patrimonial est à - 163 413,56 €, reflétant davantage la réalité comptable. Certains produits sont comptabilisés en avance, mais correspondent à des opérations non encore réalisées (ces éléments sont détaillés dans la note ordonnateur).

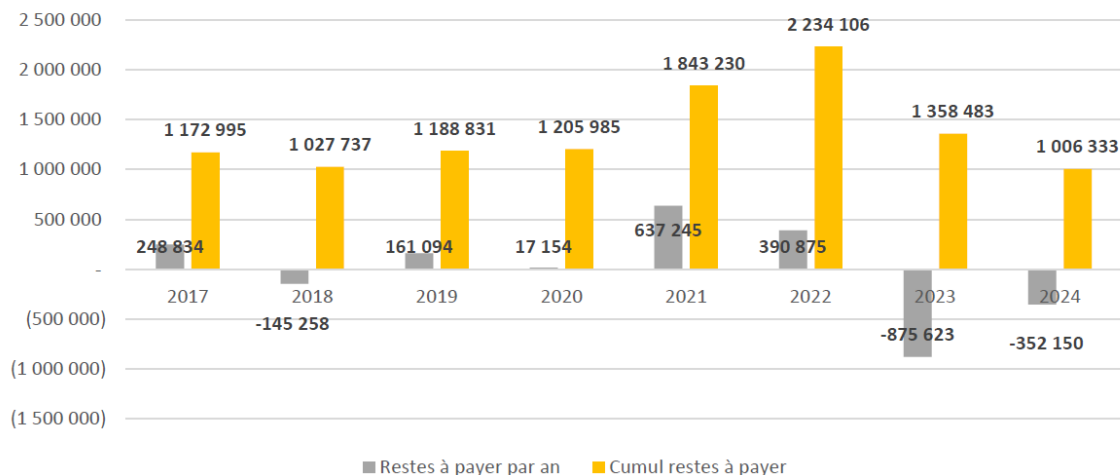


La courbe des recettes passe au-dessus des dépenses. Cette tendance est liée à la SNB. Le budget évolue donc grâce aux projets cofinancés.

Restes à payer

Elle indique que des efforts sont faits ces dernières années pour faire accentuer la tendance baissière les restes à payer en fin d'année. Les restes à payer désignent les dépenses engagées mais non encore payées à la clôture de l'exercice budgétaire. Il y a une diminution des restes à payer.

Evolution des restes à payer

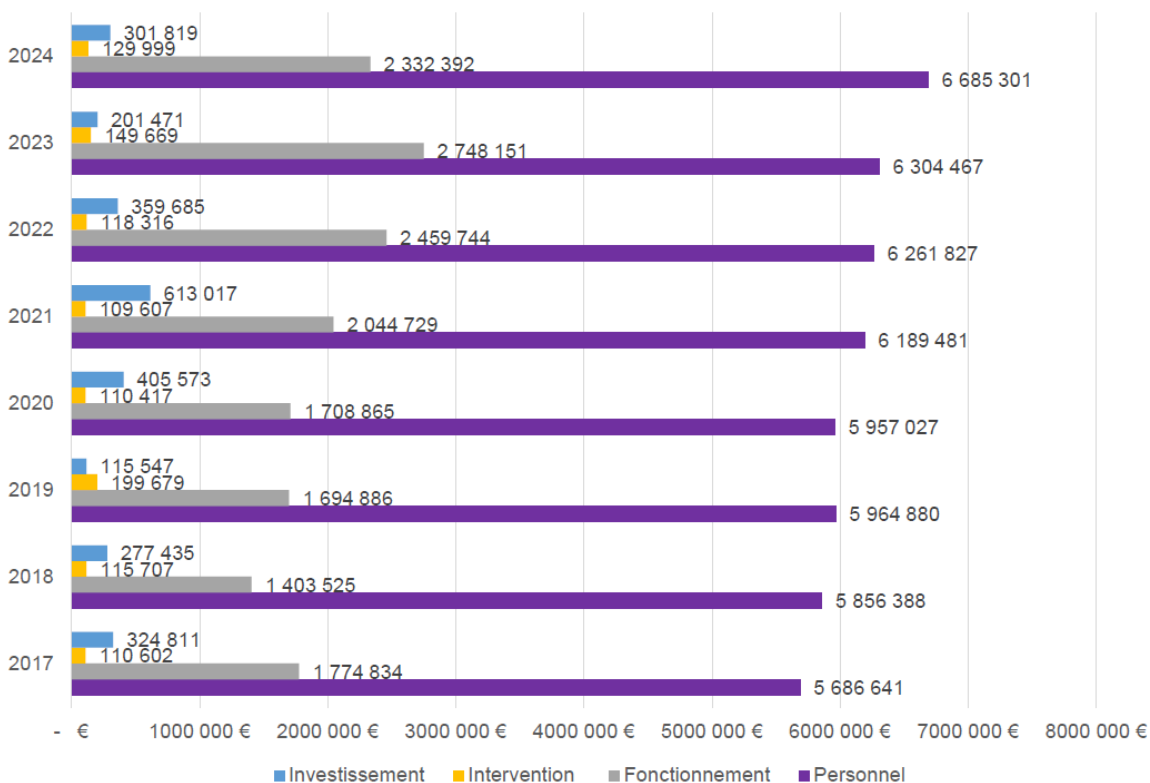


La décomposition des restes à payer par enveloppe est la suivante :

- en intervention, 258 291,77 €,
- en investissement, 99 816,62 €,
- en fonctionnement, 648 224,48 €.

Evolution des dépenses

Evolution des dépenses par nature



La plus grosse partie de l'évolution est sur la partie personnel (+ 998 660 € liés aux évolutions réglementaire : revalorisation du point d'indice, re-catégorisation de certains corps, réévaluation RIFSEEP, Compte Epargne Temps indemnisés en forte augmentation).

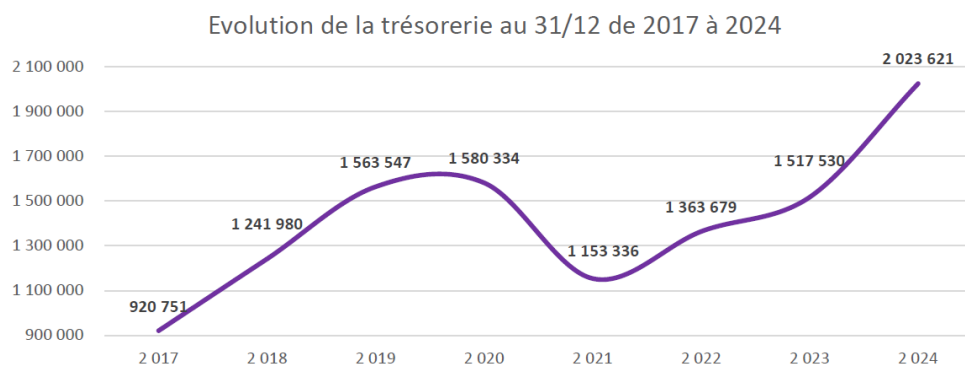
Concernant les emplois hors plafond, ils représentent 4,64, ETPT hors plafond pour 204 996,77 € en 2024, soit une hausse de 134 992,96 €. Cette évolution s'explique par le recrutement de plusieurs contrats de projet, dont le chargé de mission « Géotrek » et celui « Geonature » et les deux chargés de mission « Alcotra ».

En revanche, en investissement, ces dépenses ont baissé de 22 992 € par rapport à 2017. Il convient de noter que cette enveloppe est particulièrement variable. Sa variabilité dépend du cofinancement de projet et la plupart du temps de financements du Ministère sur la partie bâtiminaire.

En intervention, les crédits restent plutôt stables, ils ont augmenté de 19 937 € par rapport à 2017.

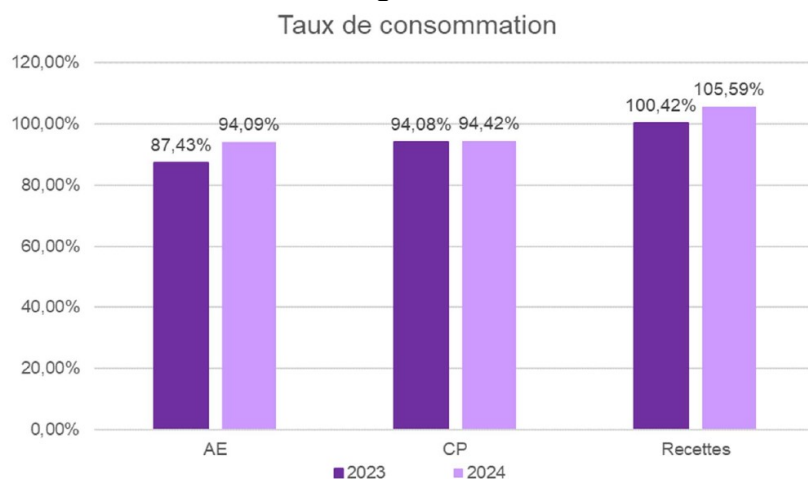
Il y a une baisse des dépenses de fonctionnement qui s'explique notamment par la fin du Plan de Relance. L'ajustement des enveloppes est fonction des cofinancements disponibles.

Evolution de la trésorerie



Elle relève que, bien que le niveau de la trésorerie s'améliore, il est dépendant de recettes fléchées, et donc de cofinancements.

Taux de consommation budgétaire



L'établissement tend vers une exécution budgétaire au plus proche des prévisions. En dépenses, ils sont conformes à la programmation budgétaire à la fois en AE et en CP. Cette situation est notamment due à l'ajustement des crédits en Budget rectificatif n°2 et à la bonne exécution des CP en enveloppe de personnel 97,85 % et en intervention 100 %. L'enveloppe de personnel consommée laisse une marge de manœuvre limitée à l'établissement.

Ces indicateurs sont positifs quant à la gestion budgétaire globale, ce qui a été relevé par le Contrôleur Budgétaire Régional.

Perspectives et orientations 2025

	CF 2022	CF 2023	CF 2024
Solde budgétaire	+ 213 087,59	- 4 562,99	+ 652 582,21
Résultat patrimonial	-912 968,44	-39 177,31	-163 413,56
Capacité d'autofinancement (CAF)	-164 968,44	151 092,78	185 569,78
Variation du fonds de roulement	+106 587,23	-103 382,35	+ 57286,70
Variation du besoin en fonds de roulement	- 103 755,65	-257 233,79	- 448 804,42
Niveau final de restes à payer	2 359 561,04	1 358 482,60	1 006 332,87
Niveau final du fonds de roulement	1 542 070,81	1 420 689,46	1 477 976,16
Niveau final du besoin en fonds de roulement	160 678,67	-96 840,65	- 545645,07
Niveau final de la trésorerie	1 363 678,67	1 517 530,11	2 023 621,23

L'exercice 2024 témoigne toujours de la fragilité financière de l'établissement. Cette fragilité se traduit par une difficulté marquée pour couvrir les dépenses structurelles, (masse salariale sous plafond et frais de structure). Les dépenses structurelles constituent un élément de rigidité sur lesquelles le Parc national des Écrins n'a que peu de marge de manœuvre.

Le compte financier 2024 impose à l'établissement de poursuivre son action en 2025 selon trois axes prioritaires :

- le maintien de l'emploi : la première richesse du Parc, ce sont les femmes et les hommes qui y travaillent, incarnent le territoire et assurent son fonctionnement quotidien,
- la rationalisation des dépenses structurelles : mise en place en 2025 d'un plan d'économies sur les dépenses de fonctionnement,
- le partage des coûts avec les partenaires et les cofinanceurs : à défaut, des cofinancements seront systématiquement recherchés. L'obtention des cofinancements conditionnera l'engagement de l'établissement dans ces projets. S'agissant des dispositifs nationaux (ABC, ATE, Marque etc.), des cofinancements nationaux seront systématiquement recherchés.

Sylvain GOURDIN, fondé de pouvoir – Agence comptable, présente les éléments principaux du compte financier (présentation en annexe du présent compte-rendu).

Véronique ROBLIN, adjointe au Contrôleur Budgétaire Régional PACA explique que la situation financière reste fragile, avec des marges de manœuvre limitées. Il convient néanmoins de saluer le travail engagé en matière d'apurement des restes à payer, tout en encourageant à poursuivre dans cette voie pour renforcer la capacité financière à moyen terme.

Une vigilance particulière doit être portée sur le poids de la masse salariale, qui représente actuellement 80 % de la dotation de l'État. Cette part élevée réduit la flexibilité budgétaire et constitue un enjeu clé à surveiller.

Concernant la trésorerie, l'analyse révèle une capacité de financement courant couvrant 76 jours de fonctionnement. Toutefois, il est important de noter qu'une partie de cette trésorerie est déjà fléchée, ce qui réduit l'autonomie financière effective et nécessite une gestion rigoureuse des ressources disponibles.

En résumé, malgré des signes encourageants dans la gestion des restes à payer, la situation financière impose de maintenir un effort de rationalisation des dépenses et une attention constante sur les indicateurs de liquidité et de masse salariale.

Arnaud MURGIA remercie les intervenants pour leur travail et leur présentation.

Ludovic SCHULTZ remercie le travail du SG, notamment sur les restes à payer.

Délibération : Approbation du Compte Financier – 2024

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

→ **Le Compte Financier – 2024 est adopté.**

4.2 Immobilier - Concessions pour nécessité absolue de service

Gabrielle ALFONSI explique qu'il s'agit d'un état des lieux, annuel, des concessions octroyées aux agents.

10 logements sont concernés :

- Maison de La Chapelle-en-Valgaudemar
- Maison Cesari – Villar d'Arene
- Le Casset – Monétier-les-Bains
- Le Village – Monétier-les-Bains (2)
- Le Village – Vallouise
- Maison du Parc – Châteauroux-les-Alpes
- Maison du Parc – Le Bourg d'Oisans (2)
- Maison du Parc – Entraigues

Le logement NAS situé à Champcella a été retiré de la liste. La commune propriétaire du bien a décidé de ne pas reconduire le bail.

Délibération : Concessions pour nécessité absolue de service

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

→ **Les concessions pour nécessité absolue de service sont approuvées.**

4.3 Ressources humaines - Convention de mise en œuvre de RenoiRH et convention DDFIP 94 - paie à façon

Le déploiement de RenoiRH nécessite la mise en place de la paie à façon, consistant à réaliser la liquidation et le versement de la rémunération des agents en « sous-traitant » une partie des opérations aux services de la DGFIP dans le cadre d'une convention. Cette sous-traitance recouvre le calcul et le versement de la rémunération des agents et des cotisations et contributions sociales et leur déclaration auprès des organismes concernés.

Gabrielle ALFONSI explique qu'il a été demandé par la DDFIP et l'OFB de modifier la convention votée en novembre 2024. La règle du parallélisme des formes impose de délibérer de nouveau si la convention ayant fait l'objet d'une délibération est modifiée.

Délibération : Convention de mise en œuvre de RenoiRH et convention DDFIP 94 - paie à façon

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

→ **La modification de la convention DDFIP 94 – OFB - paie à façon est adoptée.**

5. Demande de cofinancements

- **PDIPR 05**

Ludovic SCHULTZ explique que cette demande concerne les travaux courants d'aménagement et de rénovation des sentiers de randonnée du Parc inscrits au PDIPR des Hautes-Alpes, auprès du Département des Hautes-Alpes qui organise et met en œuvre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR). Le PDIPR a pour vocation de pérenniser les chemins ruraux, d'assurer la continuité des itinéraires et de garantir leur qualité.

Arnaud MURGIA souhaite savoir pourquoi il n'y a pas de demande auprès du Département de l'Isère.

Isabelle VIDAL explique que le Département de l'Isère verse un forfait chaque année. Elle confirme le soutien des deux départements au Parc.

Délibération : Demande de cofinancement – PDIPR 05

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

→ **La demande de cofinancement au titre du PDIPR 05 est adoptée.**

- **Infra destination – Phase 2**

Ludovic SCHULTZ explique qu'il s'agit de la mise en œuvre du projet de destination infra régionale Parc national des Écrins – Tranche 2, porté par le Parc depuis plusieurs années. Il porte sur la valorisation d'un tourisme durable en partenariat avec les Régions, les Offices de Tourisme et l'ADDET. Il indique que la Région AuRA entre dans le projet.

Arnaud MURGIA souhaite qu'au prochain CA un point soit fait sur la fréquentation dans les Écrins (grand tour des Ecrins, itinérance VTT).

Délibération : Demande de cofinancement – Infra destination – Phase 2

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

→ **La demande de cofinancement au titre du projet « Infra destination – Phase 2 » est adoptée.**

- **Dispositif « Garde Régionale Forestière »**

La Région Provence Alpes-Côte d'Azur a créé le dispositif de « garde forestière régionale », composée de jeunes de 18 à 25 ans, active pendant l'été. La Région subventionne l'embauche de Gardes Régionaux Forestiers. Ils assurent des missions de sensibilisation et d'information des publics et contribuent à la surveillance du massif.

Gabrielle ALFONSI explique que le Parc envisage de recruter deux personnes dans le cadre de ce dispositif, qui seront en hors plafond.

Pascal FBREZAR, Directeur ONF 05, suggère qu'il faudrait relier ce projet avec la coordination locale sur le risque incendie.

Gabrielle ALFONSI indique que cela est prévu.

Délibération : Demande de cofinancement – Dispositif « Garde Régionale Forestière »

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

→ **La demande de cofinancement au titre du dispositif « Garde Régionale Forestière » est adoptée.**

- **Tour Brune – Base nature Réallon – *délibération***

Ludovic SCHULTZ explique qu'il s'agit de la réalisation et la mise à jour de scénographies et d'espaces accueil du public. Le dépôt est prévu en mars 2025 pour un montant de dépenses subventionnables de 189 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- demande de financement dans le cadre des espaces valléens CIMA 30 %,
- Région SUD 30 %,
- Département des Hautes-Alpes 30 %.

Délibération : Demande de cofinancement – Tour Brune – Base nature Réallon

Abstention : 0

Contre : 0

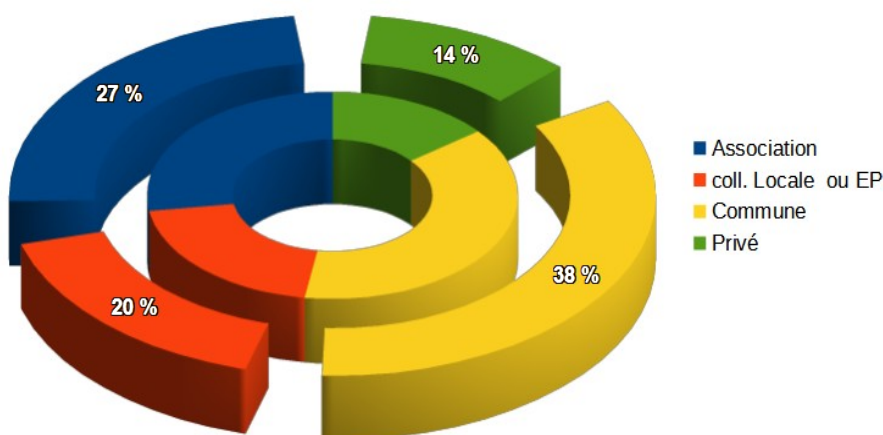
Pour : 31

→ **La demande de cofinancement au titre du projet Tour Brune – Base nature Réallon est adoptée.**

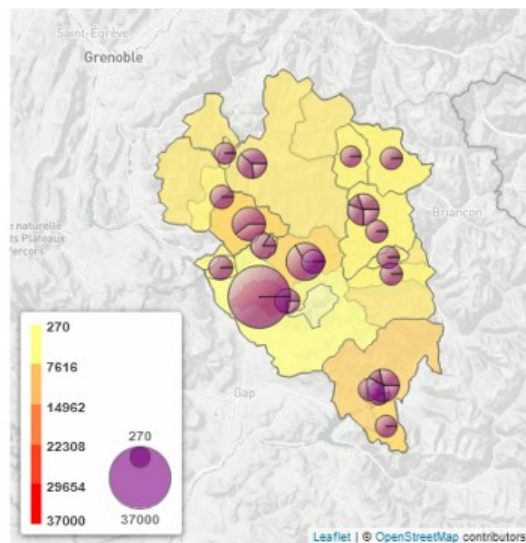
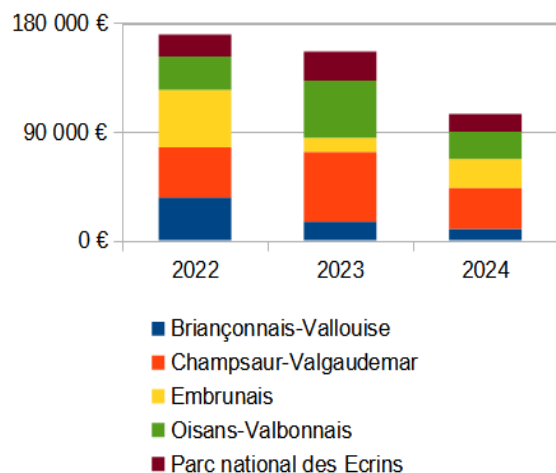
6. Bilan subventions 2024

Gabrielle ALFONSI indique que 28 opérations ont été subventionnées en 2024. Le montant attribué est de 104 865 € engagés sur 160 000 € prévus. Il y a moins de demande qu'en 2023. L'intervention du Parc vient en cofinancement uniquement.

Répartition des subventions par types de bénéficiaires



**Répartition par secteurs du Parc national
des subventions allouées
ces 3 dernières années**



**Carte de répartition et de proportion des aides dans
le territoire du Parc national pour 2024**

**Culture
vivante et
partagée**
12
8 culture
4 éducation

**Cadre de vie
de qualité**
7
4 Patrimoine bâti
1 Mobilité
2 Ressources et
énergies

**Ressources
patrimoines,
et
valorisation
des savoir-
faire**
6
dont 3 certification
AB

**Accueil du
public et
découverte
du territoire**
3

En l'absence de remarque complémentaire, Arnaud MURGIA clôt la séance à 16h45.

L'OFB, établissement public, est chargé par le législateur de 5 grandes missions :

- il conseille et appuie les services de l'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de préservation de la biodiversité,
- il assure en propre la gestion et la protection des réserves et territoires qui sont mis à disposition de citoyens,
- il accompagne la société dans les changements nécessaires pour préserver la nature en apportant des solutions concrètes aux acteurs du territoire,
- il étudie le fonctionnement des espèces et des espaces naturels et documente les évolutions du vivant,
- il contribue enfin à protéger la nature en s'assurant que les règles de droit sont bien respectées.

Cette mission de police de l'environnement est ancrée dans nos territoires et trouve sa place dans l'histoire des gardes-chasse et gardes-pêche qui ont été les premières sentinelles de la nature et ont longtemps incarné la loi dans nos territoires ruraux.

Et alors que les scientifiques se font de plus en plus pressants pour alerter sur les conséquences de l'effondrement de la biodiversité sur nos modes de vies, les policiers de l'environnement agissent quotidiennement pour préserver les ressources naturelles, prévenir et réprimer les atteintes à l'environnement, et lutter contre cette perte de biodiversité.

L'enjeu dépasse ici la préservation de la nature et des générations futures, concernant aussi le respect de principes fondateurs de notre république tels que l'état de droit et l'égalité des citoyens devant la loi, ainsi que celui des parlementaires et agents publics qui ont œuvré pour construire les fragiles équilibres sur lesquels notre droit de l'environnement repose aujourd'hui.

Depuis plusieurs mois, dans le contexte d'élections des représentants aux chambres d'agriculture mais aussi de réelle crise économique, sociale, climatique et culturelle de l'agriculture française, l'OFB se trouve pointé du doigt pour ses missions de police de l'environnement.

Environ 2000 agents à l'OFB sont chargés de la police de l'environnement : police administrative et police judiciaire.

Rappelons des chiffres : sur les 21 635 contrôles administratifs réalisés en 2023 par l'OFB, seulement 2759 l'ont été dans le monde agricole. Ce qui représente moins de 1 % de fermes contrôlées en 2023 sur les 400 000 exploitations que compte la France. Une exploitation agricole se voit contrôlée en moyenne une fois tous les 120 ans.

A savoir également que si les agents de l'OFB sont armés c'est qu'ils sont amenés dans leurs missions à effectuer des contrôles et à intervenir sur des personnes elles-mêmes armées, car tout comme les agents des parcs nationaux dans les aires optimales d'adhésion, il assurent la police de la chasse sur le territoire national.

Dans la grande majorité des cas, les contrôles se passent bien. L'OFB n'a répertorié, « pour l'ensemble des usagers contrôlés : agriculteurs, mais aussi chasseurs, conducteurs de véhicules motorisés, etc, que 180 situations relationnelles conflictuelles, pour un total d'environ 400 000 contrôles ».

Les agents de l'OFB, dotés de pouvoirs de police, sont issus du corps de l'environnement, tout comme les agents des parcs nationaux. Tous ces agents ont pour missions de faire appliquer des politiques publiques. Ces politiques publiques dont découlent certaines réglementations peuvent parfois être mal comprises par les citoyens car la nature peut être interprétée comme un espace de liberté où l'homme peut évoluer à sa guise, éloigné des contraintes qui régissent nos sociétés.

Pourtant les perturbations anthropiques sur notre environnement n'ont cessé d'augmenter et les agents de l'environnement de l'OFB et des parcs nationaux sont les garants du respect de ces règles.

Dans la plupart des cas, agents de l'environnement et agriculteurs travaillent en étroite collaboration et dans le respect des métiers de chacun.

Ainsi si demain l'OFB tombe, les parcs nationaux tomberont après demain, et la biodiversité de notre pays s'effondrera encore plus vite qu'aujourd'hui !

Ne mettons pas de l'huile sur un feu qui devrait ne pas s'être allumé !